

## POUVOIRS

Le soussigné, Monsieur Laurent SABLAYROLLES,

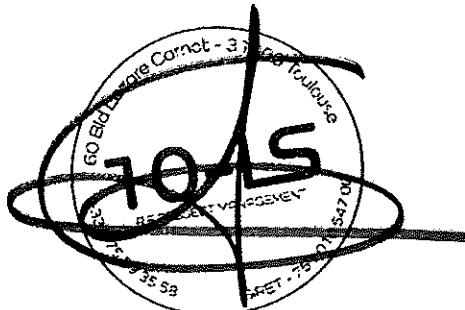
agissant en qualité de représentant de la société à responsabilité limitée 10-LS au capital de 300.000 € dont le siège social est situé 5 rue d'Artois – 75008 Paris,

donne tous pouvoirs au Cabinet Morlanne Vigouroux, Madame Marine Morlanne, Avocate – 8 Impasse Bonnet, 31500 TOULOUSE

À l'effet de procéder auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS au dépôt des comptes annuels de la société 10-LS ainsi qu'à l'augmentation de capital par incorporation des réserves.

A cet effet, le susnommé pourra faire toutes déclarations, signer tous documents et d'une façon générale, faire le nécessaire en vue desdites formalités.

Fait à PARIS  
Le 30.06.2025



The circular stamp contains the following text:  
"10-LS" in the center.  
"SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE" around the top.  
"5 RUE D'ARTOIS 75008 PARIS" around the bottom.  
"SIRET 113 335 58" on the left.  
"GREFE 1502247" on the right.

M. Laurent SABLAYROLLES



BV CONSEIL  
DÉVELOPPEMENT  
D'ENTREPRISE  
& ACCOMPAGNEMENT

SARL 10-LS.

5 rue d'Artois

75008 PARIS

*GÉRANCES CONFORMES*



Comptes Annuels

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SAS CABINET VIGOUROUX  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
CAPITAL DE 1 000 € — SIRET 788 714 624 00010 — RCS TOULOUSE  
APE 6920 Z — TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 788 714 624

8 IMPASSE BONNET — 31500 TOULOUSE  
TEL. +33 (0) 5 34 31 02 00 — MOB. +33 (0) 6 23 48 59 27  
[www.bvconseil.fr](http://www.bvconseil.fr)

5

## Bilan Actif

		Etat exprimé en euros	31/12/2024			31/12/2023
			Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
	Capital souscrit non appelé (1)					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions brevets droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, mat. et outillage indus.					
	Autres immobilisations corporelles	290 396		92 126	198 271	
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations évaluées selon mise en équival.					
	Autres participations	2 490			2 490	2 490
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	24 260			24 260	22 790
	Prêts	401 966			401 966	650 288
	Autres immobilisations financières	39 777			39 777	39 777
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>758 889</b>		<b>92 126</b>	<b>666 763</b>	<b>868 044</b>
	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens	667 498			667 498	667 498
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	25 484			25 484	25 484
	Avances et Acomptes versés sur commandes					
	CREANCES (3)					
	Créances clients et comptes rattachés	2 127 890		360 000	1 767 890	1 215 600
	Autres créances	274 787			274 787	67 374
	Capital souscrit appelé, non versé					
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	115 468			115 468	95 134
	DISPONIBILITES	110 832			110 832	761 181
	Charges constatées d'avance					7 617
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>3 321 959</b>		<b>360 000</b>	<b>2 961 959</b>	<b>2 839 888</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>4 080 849</b>		<b>452 126</b>	<b>3 628 723</b>	<b>3 707 932</b>
	(1) dont droit au bail					
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					690 065
	(3) dont créances à plus d'un an					

5

## Bilan Passif

		Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecarts de réévaluation  <b>RESERVES</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves  Report à nouveau  <b>Résultat de l'exercice</b>  Subventions d'investissement Provisions réglementées		300 000  30 000  1 186 461  112 198	300 000  30 000  522 989  663 472
	<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 628 659</b>	<b>1 516 461</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	<b>Total des autres fonds propres</b>			
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges			
	<b>Total des provisions</b>			
DETTE (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>  Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		626 235  127	740 200  2 423
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>  Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		488 121  865 101	348 134  647 234
	<b>DETTES DIVERSES</b>  Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		11 200  9 280	11 200  4 280
	<b>Produits constatés d'avance (1)</b>			438 000
	<b>Total des dettes</b>		<b>2 000 064</b>	<b>2 191 470</b>
	Ecarts de conversion passif			
	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 628 723</b>	<b>3 707 932</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes (1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP (3) Dont emprunts participatifs		112 197,75  1 445 620	663 472,00  2 191 470

47

**Etats financiers au 31/12/2024**

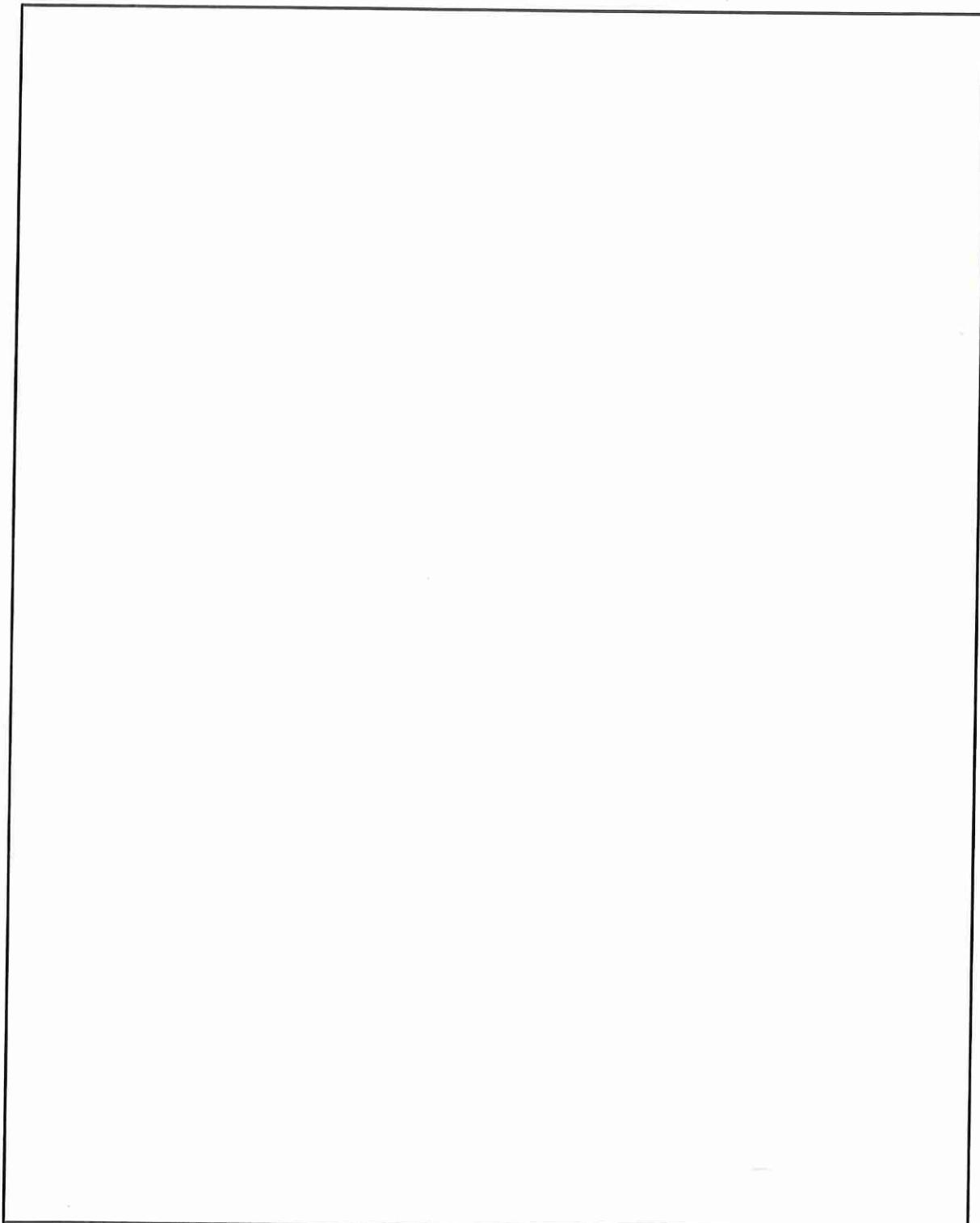
**ANNEXE**

4

Ce document contient une mention  
expresse (art.1727 II-2 du CGI)

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Etat exprimé en euros



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



## Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
<b>INCORPORELLES</b>							
Frais d'établissement et de développement							
Autres							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
<b>CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui							
instal. agencet aménagement							
Instal technique, matériel outillage industriels							
Instal., agencement, aménagement divers	12 976					12 976	
Matériel de transport	57 745					57 745	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	148 101					219 676	
Emballages récupérables et divers			85 562				
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>218 821</b>		<b>85 562</b>			<b>13 987</b>	
						<b>290 396</b>	
<b>FINANCIERES</b>							
Participations évaluées en équivalence							
Autres participations	2 490					2 490	
Autres titres immobilisés	22 790			1 470		24 260	
Prêts et autres immobilisations financières	690 065			387 248		441 743	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>715 345</b>		<b>388 718</b>			<b>468 493</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>934 166</b>		<b>474 280</b>			<b>649 557</b>	
						<b>758 889</b>	

## Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024	
			Dotations	Diminutions		
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal, agencement, aménagement divers	12 976				12 976	
Matériel de transport	18 421		9 266		27 687	
Matériel de bureau, mobilier	34 726		16 738		51 463	
Emballages récupérables et divers						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>66 122</b>		<b>26 004</b>		<b>92 126</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>66 122</b>		<b>26 004</b>		<b>92 126</b>	
<b>Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires</b>						
		Dotations		Reprises	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Déférantiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Déférantiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménag divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>						
Frais d'acquisition de titres de participation						
<b>TOTAL</b>						
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>						



## Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières  Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres		360 000		360 000
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>		<b>360 000</b>		<b>360 000</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>360 000</b>		<b>360 000</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			360 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



## Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	401 966		401 966
	Autres immobilisations financières	39 777		39 777
	Clients douteux ou litigieux	432 000	432 000	
	Autres créances clients	1 695 890	1 695 890	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	17 000	17 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	277	277	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	56 312	56 312	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	201 198	201 198	
	Charges constatées d'avances			
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>2 844 420</b>	<b>2 402 677</b>	<b>441 743</b>
Prêts accordés en cours d'exercice		387 248		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		635 570		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE S	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	626 235	71 792	190 528
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	488 121	488 121	
	Personnel et comptes rattachés	15 352	15 352	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122 675	122 675	
	Impôts sur les bénéfices	177 976	177 976	
	Taxes sur la valeur ajoutée	547 211	547 211	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 887	1 887	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 200	11 200	
	Groupe et associés	127	127	
	Autres dettes	9 280	9 280	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 000 064</b>	<b>1 445 620</b>	<b>190 528</b>
				<b>363 915</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice		113 965		
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		127		

5

## Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Etat exprimé en euros	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice			1 000,00	300,0000	300 000,00
Emises pendant l'exercice					
Remboursées pendant l'exercice					
<b>Du capital social fin d'exercice</b>			<b>1 000,00</b>	<b>300,0000</b>	<b>300 000,00</b>

5

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>204 277</b>
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	204 000	204 000
Autres créances <i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	277	277

5

## Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2024
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>439 527</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>FOURNISSEURS</i>	312 989	312 989
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>126 538</b>
<i>DETTES PROV. CONGES A PAYER</i>	14 805	
<i>CHGES SOCIALES CONGES A PAYER</i>	5 313	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	105 044	
<i>CHARGES A PAYER</i>	1 160	
<i>TAXE D'APPRENTISSAGE</i>	216	

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

**Etats financiers au 31/12/2024**

**ETATS  
FISCAUX**

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>	Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Si PME innovante			
				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209- <u>O</u> B (entreprises de transport maritime)			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>							
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SARL 10-LS.							
SIRET	75101054700030						
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
5 rue d'Artois							
75008 PARIS							
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
<b>B ACTIVITÉ</b>							
Activités exercées	Activités immobilières			Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	136 578	Bénéfice imposable à 15%	42 500	Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quindecies)		
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quindecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	<input type="checkbox"/>
FRR art. 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>					Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>					Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI	<input type="checkbox"/>						
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
<b>F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
BV CONSEIL 8 impasse Bonnet 31500 Toulouse							
Tél :				Tél :			
OGA/OMGA				Identité du déclarant :			
<input type="checkbox"/> Viseur conventionné				Date : 14052024 Lieu : TOULOUSE			
(Cocher la case correspondante)				Qualité et nom du signataire : GERANT LAURENT SABLAYROLLES			
N° d'agrément :				Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire :			

**IMPOT SUR LES SOCIETES  
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

Nº 2065 Bis-SD  
(2025)

**IMPOT SUR LES SOCIETES**  
**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

N° 2065 Bis-SD (SUITE)  
(2025)

Désignation de l'entreprise **SARL 10-LS.**  
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

**I DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**MOINS VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 % 15 % ou 19 %**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I ater et aquater )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGJ)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

4



2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise SARL 10-LS.				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 300 000..... )			DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )			DC	
	Réserve légale (3)			DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ )			DG	1 186 461
	Report à nouveau			DH	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	112 198
	Subventions d'investissement			DJ	
DETTE (4)	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 628 659
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
RENOVIS	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	626 235
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )			DV	127
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	488 121
	Dettes fiscales et sociales			DY	865 101
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	11 200
	Autres dettes			EA	9 280
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)			EC	2 000 064
	Ecart de conversion passif * (V)			ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)			EE	3 628 723
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		IC	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		ID	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IE	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EF	
				EG	1 445 620
				EH	
					2 191 470

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

Néant

Désignation de l'entreprise <b>SARL 10-LS.</b>				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD
CORPORELLES	Terrains		KG	KE
	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM
	Constructions	Dont Composants	M2	KP
	Installations générales, agencements + et aménagements des constructions	Dont Composants	M3	KS
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants		KV
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers +		KY
	Matériel de transport *			LB
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE
	Emballages récupérables et divers *			LH
Immobilisations corporelles en cours				LK
Avances et acomptes				LN
TOTAL III				218 821
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				934 166
CADRE B				
CORPORELLES	IMMOBILISATIONS		Diminutions	
	par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises d'usage résultant d'une mise en équivalence	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV
	Terrains	IP	LX	LY
	Sur sol propre	IQ	MA	MB
	Constructions	IR	MD	ME
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS	MG	MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK
	Autres immobilisations corporelles	IU	MM	MN
FINANCIERES	Inst. gales, agenc. aménagements divers	IV	MP	MQ
	Matériel de transport	IW	MS	MT
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IX	MV	MW
	Emballages récupérables et divers *	MY	MZ	NA
	Immobilisations corporelles en cours	NC	ND	NE
TOTAL III				13 987
CORPORELLES	Avances et acomptes			
	TOTAL III			
	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	M7
	Autres participations	IO	OX	ØY
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F
	TOTAL IV	I3	NJ	NK
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	649 557
			ØL	758 889
				ØM

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022.

5

Exercice N clos le : 3111210214

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 10-LSNéant 

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice			
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

## CADRE B

## DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

Désignation de l'entreprise : SARL 10-LS.Néant 

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements différents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH						
TOTAL I				RK		RM		RN		RO						
Terrains				PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	12 976	QE		QF		QG	12 976					
	Matériel de transport			QH	18 421	QI	9 266	QJ		QK	27 687					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	34 726	QM	16 738	QN		QO	51 463					
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT						
TOTAL II				QU	66 122	QV	26 004	QW		QX	92 126					
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN	66 122	ØP	26 004	ØQ		ØR	92 126					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6						
Fonds commercial		RP	RQ	RR		RS	RT	RU		RV						
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1						
TOTAL I				RW	RX	RY	RZ	SB		SC						
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8						
Constructions	Sur sol propre			Q9	R1	R2	R3	R4		R5	R6					
	Sur sol d'autrui			R7	R8	R9	S1	S2		S3	S4					
	Inst. gales, agenc. et am. des const.			S5	S6	S7	S8	S9		T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9						
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers			U1	U2	U3	U4	U5		U6	U7					
	Matériel de transport			U8	U9	V1	V2	V3		V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier			V6	V7	V8	V9	W1		W2	W3					
	Emballages récup. et divers			W4	W5	W6	W7	W8		W9	X1					
	TOTAL II				X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM				NO						
TOTAL III																
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations								SP		SR						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

Désignation de l'entreprise : SARL 10-LS.

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A	6B		6C		6D	
		6E	6F		6G		6H	
		02	03		04		05	
		9U	9V		9W		9X	
		06	07		08		09	
		6A	6B		6C		6D	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	360 000	6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	360 000	TZ		UA	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		7C	UB	360 000	UC		UD	
Dont dotations et reprises		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	360 000	UF			
			UG		UH			
			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

Désignation de l'entreprise : **SARL 10-LS.**

Néant

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
				UM	UR		
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN	
		Prêts (1) (2)	UP	401 966	UR	US	
		Autres immobilisations financières	UT	39 777	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	432 000	432 000		
		Autres créances clients	UX	1 695 890	1 695 890		
		Crédit représentatif de titres (Provision pour dé- préts ou remis en garantie * (précision antérieure- ment constituée *))	ZI				
		Personnel et comptes rattachés	UY	17 000	17 000		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	277	277		
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	56 312	56 312		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
		Groupe et associés (2)	VC				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	201 198	201 198		
		Charges constatées d'avance	VS				
		TOTaux		2 844 420	VU	2 402 677	
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	387 248		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	635 570		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG				
		à 1 an maximum à l'origine					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	626 235	71 792	190 528	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			363 915	
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	488 121	488 121		
		Personnel et comptes rattachés	8C	15 352	15 352		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	122 675	122 675		
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E	177 976	177 976		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	547 211	547 211		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 887	1 887		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	11 200	11 200		
		Groupe et associés (2)	VI	127	127		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	9 280	9 280		
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
		Produits constatés d'avance	8L				
		TOTaux		2 000 064	VZ	1 445 620	
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VY			190 528	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL	127
			VK	113 965	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

4

Désignation de l'entreprise : SARL 10-LS.						Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IS)						WA 112 198		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	929	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		XE 929		
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintegration (art. 239 sexies D)	RB		XW 533		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XY		
	Amendes et pénalités	WJ	533	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ		I7 40 520		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						K7		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						IZ		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		WN			
Régimes d'imposition particuliers et imposés à différencier	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %}						WO 24 899	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions}						Y1	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						Y3			
Réintégations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WR 179 078			
			Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		WS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						WT			
Résultat fiscal afférant à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						WU			
						TOTAL I	179 078		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et imposés à différencier	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs}						WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							XB	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WV	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							WH	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							WP	
Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						WW			
Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	France Ruralis Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT	Société d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
	Zone franche urbaine-TR (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	XA		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septuagies)	PB	ZX		
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			ZY		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations						XD		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XF			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	X9	Dont déduction (art. 39 quindecies)	YH	Crédit dégagé par le report en arrière de déficit	ZI		XS		
		Dit déd. exc (art. 39 decies A)	YA	Dit déd. exc (art. 39 decies B)	YB	Dit déd. exc (art. 39 decies C)	YC		XG
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies B)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Dit déd. exc (art. 39 decies D)	YD		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) / déficit (II moins I)}						XI	179 078		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		XJ						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	179 078	XO	0					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

Désignation de l'entreprise <u>SARL 10-LS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	20 118
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

5

Désignation de l'entreprise : SARL 10-LS.							Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	663 472		- Autres réserves	ZD	663 472	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>663 472</b>		Autres répartitions	ZF		
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							<b>TOTAL II</b>	
							ZH <b>663 472</b>	
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS			
DETALS DES POSTES	- Sous-traitance				YT	204 922	232 141	
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8	153 653		XQ	167 395	148 367	
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	67 914	70 869	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST	184 511	209 144	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ <b>624 743</b> <b>660 521</b>	
IMPOSTES ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 197	670	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS			9Z	30 336	28 400	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	31 533	29 069	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	363 852	581 467	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	102 536	82 780	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				OB	219 374		
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						ZR	
- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0								
REGIME DE GROUPE*	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA							
				Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL		
				Plus-values à 19% JM		Imputations JC		
Groupe : résultat d'ensemble. JD				Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO		
				Plus-values à 19% JP		Imputations JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1				N° SIRET de la société mère du groupe JJ	7 5 1 0 1 0 5 4 7 0 0 0 3 0			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

5

Désignation de l'entreprise : SARL 10-LS.

Néant

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 Tableaux JULIEN MORO	30112022	2 500			2 500
	2 Tableaux JULIEN MOR	18012023	2 750			2 750
	3 Tableaux JULIEN MOR	23032023	4 000			4 000
	4 Tableaux JULIEN MOR	20042023	4 737			4 737
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

I - Immobilisations *	Prix de vente ①	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ②	Court terme ③	Long terme ④			Plus-value taxable à 19% (1) ⑤
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1 24 000	21 500	21 500				
	2 27 000	24 250	24 250				
	3 45 000	41 000	41 000				
	4 54 000	49 263	49 263				
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))	136 013					
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		( A )	( B ) (Vérification par tiers)			( C )
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (11)						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

4

Désignation de l'entreprise : SARL 10-LS.

Néant  \*

## A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

a l'échéance des prêts utilisés au résultat dont l'imposition est prise en charge par les sociétés déclarantes (cf. cadre 2)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>er</sup> quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>er</sup> quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

#### B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values émanant des biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission**  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

**Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)**

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 10-LS.

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ② *.	

#### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4		
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

#### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice ③	Solde des moins-values à reporter col. ④ = ② + ③ - ① - ⑤ ④
	À 19 %, ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4				
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5

N° de dépôt

1 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 7 5 1 0 1 0 5 4 7 0 0 0 3 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 10-LS.

ADRESSE (voie) 5 rue d'Artois

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SARL Dénomination DIRECT O FONCIER

N° SIREN (si société établie en France) 840830855 % de détention 70,00

Adresse : N° 253 Voie RUE SAINT HONORE

Code postal 75001 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination JUST PLAY

N° SIREN (si société établie en France) 852035286 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie RUE D'ARTOIS

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination HAPP'INES

N° SIREN (si société établie en France) 918931643 % de détention 90,00

Adresse : N° 26 Voie BOULEVARD D'ARCOLE

Code postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination VERTICAL ARENA

N° SIREN (si société établie en France) 894713726 % de détention 51,00

Adresse : N° 60 Voie BOULEVARD LAZARE CARNOT

Code postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination LAUVER

N° SIREN (si société établie en France) 837644962 % de détention 26,00

Adresse : N° 60 Voie BOULEVARD LAZARE CARNOT

Code postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique SCV Dénomination TOULOUSE MONTAUDRAN

N° SIREN (si société établie en France) 908498512 % de détention 80,00

Adresse : N° 26 Voie BOULEVARD D'ARCOLE

Code postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

## 10-LS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 300 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 5 RUE D'ARTOIS  
75008 PARIS  
751 010 547 RCS PARIS

### RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

#### DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associé Unique, prenant acte de l'augmentation de capital qui précède, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 112 198 Euros de la manière suivante :

<u>Résultat bénéficiaire de l'exercice</u> .....	112 198 €
Affectation en « Réserve Légale ».....	- 5 610 €
Affectation en « Autres Réserves » .....	- 106 588 €

Suite à cette affectation et à l'augmentation de capital précitée, les capitaux propres de la Société seront répartis ainsi qu'il suit :

	Après affectation	Avant affectation
Capital social	900 000 €	300 000 €
Réserve légale	35 610 €	30 000 €
Autres Réserves	693 049 €	1 186 461 €
Report à Nouveau	- €	- €
Résultat de l'exercice	-	112 198 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 628 659 €</b>	<b>1 628 659 €</b>

#### Rappel des dividendes distribués

L'Associé Unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Y

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	0€	0 €	0€
31/12/2022	0€	0 €	0€
31/12/2021	100 000 €	0 €	0€


  
 Copie certifiée conforme  
 à l'original  
 60 rue Lacoste 31000 Toulouse  
 10/15  
 M. Laurent SABLAYROLLES  
 Gérant

5